

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE AVESSAC

Par arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2014, une consultation du public est prévue à la mairie de AVESSAC, pendant une période de quatre semaines du 3 février 2014 au 3 mars 2014 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DE LA COCODERIE en vue de procéder à l'extension de l'élevage bovin, en portant l'effectif à 200 vaches laitières, situé à AVESSAC, « Le Moulin de Treignac ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 17 janvier 2014, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de AVESSAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de AVESSAC, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.